

N° 2023-021

**OBJET :**

*Santé – Passation d'une convention  
avec la SISA de la vallée du Brevon  
pour 2023*

L'an deux mil vingt-trois, le 17 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 11 janvier 2023

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.  
MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, GALLAY Cyrille, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Procuration a été donnée par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de passer une nouvelle convention avec la SISA de la vallée du Brevon afin de prévoir les modalités de mise à disposition par la CCHC des moyens nécessaires à la coordination des différents acteurs de la MSP Multisite du Brevon pour l'année 2023.

**Résultat du vote :**

votants : .....21  
pour : .....21  
contre : .....00  
abstention : .....00

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe avec la SISA de la vallée du Brevon pour l'année 2023,
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

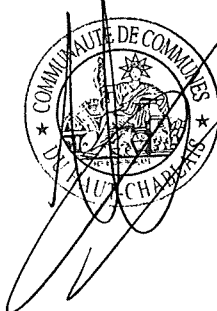
Le : .....

Publié ou notifié

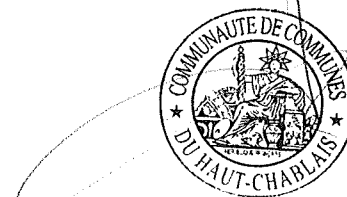
Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Fabien TROMBERT



Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD



# CONVENTION RELATIVE A LA COORDINATION DES ACTEURS DE LA MSP MULTISITE DU BREVON

ENTRE :

- La Communauté de Communes du Haut-Chablais, représentée par son Président, Monsieur Fabien TROMBERT, d'une part,

ET :

- La SISA de la vallée du Brevon, représentée par son Monsieur Anthony DAVID, d'autre part,

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Article 1<sup>er</sup> :**

La Communauté de Communes du Haut-Chablais met à disposition de la SISA de la vallée du Brevon, pour l'année 2023, les moyens nécessaires à la coordination des différents acteurs de la MSP Multisite du Brevon.

## **Article 2 :**

En contrepartie, la SISA de la vallée du Brevon s'engage à verser à la CCHC une participation forfaitaire de 6 000 euros. Cette participation sera demandée en novembre 2023.

Fait au Biot, le 17 janvier 2023

Le Président de la CCHC

Le représentant de la SISA de la  
vallée du Brevon